



Commission de déontologie du Conseil de Paris

DECLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE Début de fonction – Conseiller.ère de Paris

M. / Mme (rayez la mention inutile)

NOM D'USAGE : _____

NOM DE NAISSANCE : SOREL

PRENOMS : LAURENT XAVIER

Déclaration : Initiale Modificative

Date d'entrée en fonction comme Conseiller.ère de Paris : 16/12/2022

Renseignements personnels :

Date de naissance : 29/04/1977

Régime matrimonial : CALIBATAIRE

Autres mandats ou fonctions :

Adresse postale :

Adresse de messagerie électronique :

Coordonnées téléphoniques :

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Commission de Déontologie garantit que les données recueillies dans ce document sont strictement confidentielles : leur accès et traitement sont limités aux seuls agents expressément habilités du Secrétariat de la Commission de Déontologie.

Le droit d'accès et de rectification le cas échéant de ces données peut être exercé en s'adressant au Secrétariat de la Commission de Déontologie, 5, rue de Lobau 75004 PARIS.

Les informations destinées à renseigner la notice individuelle consacrée à chaque élu.e sur Paris.fr sont signalées comme telles.

Ces données seront conservées toute la durée de votre mandat ainsi que les trois années suivantes dans le cadre du droit de suite.

Si vous estimez, après avoir contacté le Secrétariat de la Commission de Déontologie, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - 3 place de Fontenay 75007 Paris ou <https://www.cnil.fr/fr>.

Indications générales

En vertu du code de déontologie adopté par le conseil de Paris les 20 et 21 octobre 2014, les conseillers de Paris¹ peuvent communiquer en vue d'une publication sur le site paris.fr, dans le strict respect de la vie privée et après autorisation de la CNIL, une déclaration de patrimoine les concernant, dans les 4 mois après l'élection.

Il convient de remplir cette déclaration avec précision, pour plus de facilité, une notice explicative vise à la remplir au mieux. Le secrétariat de la commission de déontologie du Conseil de Paris peut être contacté pour plus d'informations.

L'ensemble des biens doit être déclaré, y compris ceux détenus à l'étranger et ceux n'entrant pas dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Les biens sont évalués à la date du fait générateur de la déclaration

La situation patrimoniale doit faire apparaître s'il s'agit de biens propres, de biens indivis ou de biens de la communauté. S'il s'agit de biens indivis, le déclarant précise la part des droits indivis.

La mention « néant » doit être portée dans les rubriques non remplies.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée



1°) IMMEUBLES BATIS ET NON BATIS :

Département, nature du bien, superficie (1)	Régime juridique du bien(2)	Date d'acquisition	Valeur vénale à la date de la déclaration (3) (4)	Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/

(1) appartement, maison individuelle, local commercial, terrain, terres agricoles et autres, grange

(2) bien propre, bien commun, bien indivis, propriété directe, SCI

(3) ne donner la valeur vénale que des parts que vous détenez et non la valeur vénale du bien

(4) ne pas appliquer d'abattement sur la résidence principale

¹ Qui ne sont pas visés par l'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, à savoir le Maire, ses adjoints et les conseillers de Paris titulaires d'une délégation de signature, pour qui la transmission de cette déclaration patrimoniale à la HATVP est obligatoire

2°) VALEURS MOBILIERES :

nature du placement	Valeur à la date de la déclaration	Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration
/	/	/
/	/	/
/	/	/
/	/	/
/	/	/

3°) COMPTES BANCAIRES COURANTS OU D'EPARGNE, LIVRETS, LDD, PEL, CEL, ASSURANCES VIE, ESPECES OU AUTRES

Nature du compte	Valeur à la date de déclaration	Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration
COMpte COURANT	2500 €	

4°) LES BIENS MOBILIERS DIVERS (NOTAMMENT : LES MEUBLES MEUBLANTS, LES COLLECTIONS, OBJETS D'ART, BIJOUX, OR, PIERRES PRECIEUSES) D'UNE VALEUR EGALE OU SUPERIEURE A 10 000 EUROS, LES VEHICULES (TERRESTRES, A MOTEUR, BATEAUX, AVIONS...), LES AUTRES BIENS, DONT LES COMPTES COURANTS DE SOCIETE OU STOCK-OPTIONS D'UNE VALEUR SUPERIEURE A 10 000 EUROS

Bien	Valeur à la date de déclaration *	Passif
/	/	/
/	/	/
/	/	/
/	/	/

* Préciser s'il s'agit d'une valeur d'assurance ou d'une évaluation personnelle ou à défaut valeur d'acquisition

5°) BIENS MOBILIERS, IMMOBILIERS ET COMPTES DETENUS A L'ETRANGER

Nature	Valeur à la date de la déclaration	Passif Somme restant à déboursier à la date de déclaration
/	/	/
/	/	/
/	/	/
/	/	/

6°) Observations :



Je soussigné.e : 01 SORREL LAURANT

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 04/07/2023

Signature

